

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

À toutes les personnes intéressées par le premier projet de résolution n° CA22 210025 adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel familial de 4 logements sur 3 étages, situé au 3910, rue Newmarch – Lot n° 1 153 953 du cadastre du Québec.

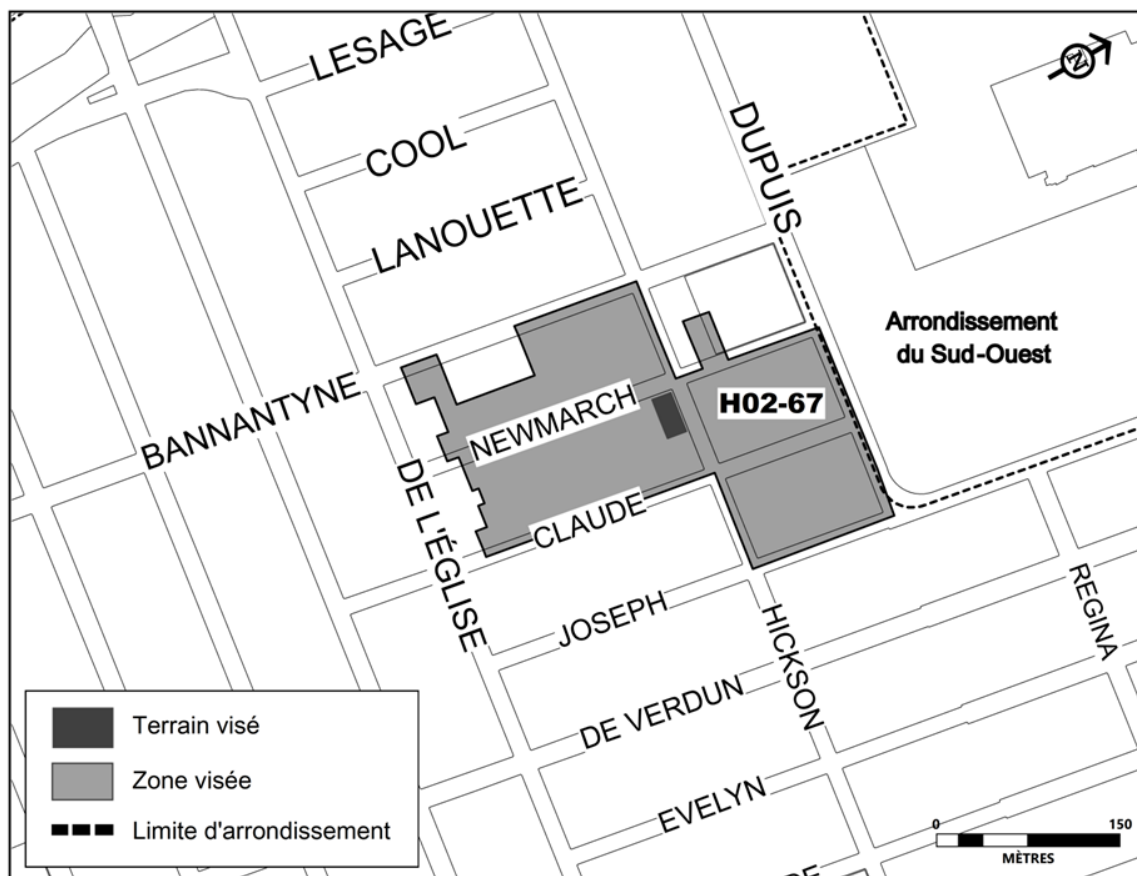
<p style="text-align: center;">CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT FAMILIAL DE 4 LOGEMENTS SUR 3 ÉTAGES</p>

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à la suite de l'adoption du [premier projet de résolution](#) n° CA20 210025 lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 2022, l'arrondissement de Verdun tiendra une consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit **du 14 au 28 février 2022**.

Le projet est étudié en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003), car il déroge aux normes prescrites concernant la superficie, la profondeur et le frontage du terrain, la largeur minimale du bâtiment, les marges de reculs ainsi que le rapport espace bâti/terrain maximal et le coefficient d'occupation au sol maximal indiqué à la grille des usages et normes H02-67 du *Règlement de zonage* (1700).

Il déroge également aux articles 83, 83.3, 85, 163, 184 et 186.4 du *Règlement de zonage* (1700) concernant la marge latérale pour un terrain de coin, l'empiétement dans le triangle de visibilité, l'implantation d'une terrasse dans la cour arrière à une distance de moins de 2 m de la limite arrière du terrain, l'utilisation d'un matériau de revêtement extérieur métallique sur les façades du 3^e étage, la distance de la construction hors-toit à moins de 1½ de la hauteur de celle-ci par rapport au mur extérieur sur rue et moins de ¾ de la hauteur de celle-ci par rapport au mur arrière et l'absence d'un balcon d'une superficie minimale de 3 m² pour un des logements. [Pour de plus amples précisions, voir le [document de présentation](#) de ce projet.]

Ce [premier projet de résolution](#) concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Cette consultation écrite remplace, conformément à l'Arrêté ministériel n° 2021-054 du 16 juillet 2021 du ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée publique prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant **du 14 au 28 février 2022** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant ce [premier projet de résolution](#).

Tout commentaire adressé à l'arrondissement ou toute question qui lui est posée doit être transmis(e) :

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – premier projet de résolution CA22 210025
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant de la mairie d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues.

Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation de présentation](#) relative à ce premier projet de résolution.

Le [premier projet de résolution](#) n° CA22 210025 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et peut être consultée du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 au bureau du soussigné situé au :

Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Verdun (Québec) H4G 1M4

Note : En raison de la pandémie de la COVID-19, les bureaux du secrétariat d'arrondissement sont présentement fermés. Il est toutefois possible de consulter ce premier projet de résolution en cliquant sur le lien apparaissant ci-dessus ou en en faisant la demande par courriel à l'adresse suivante : verdun-greffe@montreal.ca

Donné à Verdun, le 7 février 2022.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario GERBEAU
Secrétaire d'arrondissement